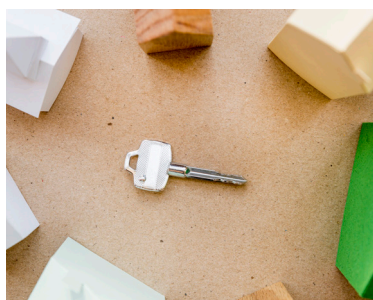


SALLES MUNICIPALES : ouverture des réservations pour l'année 2027



La Ville de Montluçon informe les associations et les particuliers que les réservations de salles municipales pour l'année 2027 ouvriront à compter du **lundi 2 novembre 2026**, auprès du service Vie associative.

Les associations pourront réserver des espaces adaptés à leurs réunions, activités et manifestations, tandis que les particuliers auront accès à des salles festives pour l'organisation de repas, anniversaires et autres événements privés.

Un démarrage organisé pour accompagner les usagers

Afin de faciliter le traitement des demandes dès l'ouverture des réservations et d'accompagner chaque usager dans le choix de la salle, **les réservations s'effectueront exclusivement par téléphone les lundi 2 et mardi 3 novembre 2026.**

À compter du mercredi 4 novembre, les demandes pourront être effectuées par téléphone ou sur rendez-vous, avec un accueil physique au service Vie associative.

Les horaires d'accueil du service Vie associative

À partir du 4 novembre, le service accueillera le public selon les horaires suivants :

- **Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8 h 30 à 12 h ;**
- **Mercredi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.**

Pour les demandes nécessitant un accueil sur site, il est recommandé de prendre rendez-vous au préalable afin de bénéficier d'un accompagnement adapté.

Les conditions de réservation, les disponibilités, les tarifs et les modalités d'utilisation des salles sont à retrouver auprès du service Vie associative de la Ville de Montluçon.

Contact:

Service Vie associative

04 70 02 56 42

Cité administrative – 1 rue des Conches 03100 MONTLUÇON

vieassociative@mairie-montlucon.fr

Relations médias

04 70 02 55 53

communication@mairie-montlucon.fr